Nations Unies S/PV.9610

Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

Provisoire

9610e séance
Vendredi 19 avril 2024, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Frazier	(Malte)
Membres :	Algérie	M. Koudri
	Chine	M. Fu Cong
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Jaraud-Darnault
	Guyana	Mme Persaud
	Japon	Mme Shino
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley
	Sierra Leone	Mme Karim
	Slovénie	Mme Blokar Drobič
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-10720 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ian Borg, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères et européennes et du commerce de Malte, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Borg.

M. Borg (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité en ma qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'année 2024 est une année exceptionnelle pour Malte et son engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace. En tant que Président en exercice de l'OSCE et membre élu du Conseil de sécurité, Malte ne ménage pas ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. En fait, ce double rôle nous offre un point de vue singulier pour défendre et renforcer la coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies. Ces deux institutions se renforcent mutuellement, chacune jouant un rôle complémentaire dans la quête de la paix et de la sécurité sur les scènes régionale et internationale, respectivement. L'OSCE est le plus grand accord régional établi en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est avec fierté que nous rappelons que Malte a été la force motrice derrière la reconnaissance de ce statut spécial en 1992. C'est là une preuve concrète de notre engagement de longue date à renforcer la synergie et la complémentarité entre ces institutions fondamentales. Les membres peuvent être assurés que nous maintiendrons le cap et que nous ferons tout notre possible pour resserrer la collaboration entre l'ONU et l'OSCE, tant au niveau de la politique suivie que sur le plan de la mise en œuvre opérationnelle.

Malheureusement, la situation de sécurité difficile dans la région de l'OSCE dicte en grande partie notre ordre du jour. En tant qu'États et sociétés, nous sommes aux prises avec une ère de profonde incertitude. Depuis plus de deux ans, nous assistons à nouveau à un conflit dévastateur sur le sol européen. La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine non seulement trouve un écho dans les pages sombres de l'histoire, mais nous rappelle aussi brutalement les épreuves auxquelles notre système multilatéral est actuellement confronté. L'ordre international fondé sur des règles, conçu pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, est rudement mis à l'épreuve en ces temps inédits. Les cadres multilatéraux, établis non seulement pour prévenir l'éclatement d'un conflit mais aussi pour favoriser une paix durable, subissent aujourd'hui une érosion de leur efficacité, alors qu'ils s'efforcent de répondre aux exigences complexes de notre monde. Pourtant, c'est face à de telles épreuves que notre détermination doit être renforcée. Ces temps, bien que difficiles, ne doivent pas engendrer le désespoir ni nous amener à nous résigner à l'inaction. Ils doivent au contraire nous inciter à aller au-delà des mots, à aller au-delà de l'appui à la cause du multilatéralisme et à nous engager en faveur d'une coopération efficace, concrète et durable.

Le plaidoyer seul ne suffit pas. Toute organisation multilatérale dépend du travail et de l'engagement de tous ses membres, quelle que soit leur taille. C'est pour cette raison que Malte a accepté la demande qui lui a été faite à la toute dernière minute d'assumer la présidence de l'OSCE pour l'année 2024. Nous avons endossé ce rôle avec un profond sentiment d'humilité et de responsabilité, pleinement conscients du moment charnière auquel nous prenons ces fonctions. L'approche de Malte a fondamentalement pour objectif de renforcer la stabilité et de construire, ou plutôt de reconstruire, la confiance au sein du système international. La quête de paix et de sécurité est l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère de Malte. Nous avons toujours défendu le dialogue et la coopération en tant que moyens les plus efficaces et les plus durables de régler les différends, plutôt que la violence ou la force. De par sa position exceptionnelle, au carrefour de l'Est et de l'Ouest, de l'Europe et de l'Afrique, Malte est bien placée pour servir de passerelle dans ce paysage mondial instable.

Dans l'esprit de la devise de notre présidence, « renforcer la résilience, améliorer la sécurité », nous nous attachons avant tout à garantir le bon fonctionnement de l'OSCE de manière générale. Nous sommes déterminés à trouver des solutions efficaces et durables pour renforcer la résilience et les capacités de l'OSCE s'agissant de répondre de manière efficace et souple aux conditions de sécurité qui évoluent. À cette fin, nous nous employons très activement à faciliter l'obtention d'un consensus sur toutes les décisions institutionnelles qui s'imposent. Il s'agit notamment de garantir une base financière solide à l'organisation et d'orienter les décisions concernant sa nouvelle direction institutionnelle, en ce qui concerne tant les hauts responsables que les futurs présidents de l'OSCE.

L'OSCE doit rester ancrée dans les principes et les engagements que l'ensemble des 57 États participants ont acceptés il y a 50 ans, non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen de parvenir à un objectif. Et cet objectif est de rétablir la paix et la sécurité dans notre région. Tout au long de notre présidence, nous maintiendrons une position cohérente et fondée sur les principes, basée sur les normes que nous avons collectivement et pleinement acceptées et qui sont énoncées dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, en utilisant l'organisation comme un cadre de responsabilité pour les actes qui sont contraires à ces principes.

C'est pourquoi nous devons maintenir la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine en tête de nos priorités, et nous le ferons. J'ai vu de mes propres yeux les ravages causés par cette guerre durant ma visite en Ukraine, qui était ma première visite en ma qualité de Président en exercice. À Kyïv, j'ai réaffirmé notre appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément au droit international. Des milliers de vies civiles perdues, des familles déchirées et des millions de personnes contraintes de fuir leurs foyers, telles sont les véritables conséquences de la guerre. Les attaques en cours doivent cesser. Cette guerre doit prendre fin.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la ferme volonté de la présidence maltaise de contribuer à tous les efforts pour obtenir la libération de M. Vadym Golda, de M. Maksym Petrov et de M. Dmytro Shabanov, les trois fonctionnaires de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE qui sont actuellement détenus illégalement. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'ils retrouvent leur liberté et leur bien-être et qu'ils soient réunis avec leurs proches, que j'ai rencontrés durant ma visite en Ukraine, et nous le ferons. Nous demandons instamment à tous les membres de la communauté internationale de se joindre à nous pour appeler la Fédération de Russie à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir leur libération immédiate et inconditionnelle.

Étant donné que notre présidence donnera également la priorité au rôle de l'OSCE dans le règlement d'autres conflits dans toute la région de l'OSCE, notamment le Haut-Karabakh, l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Transnistrie, nous avons l'intention de collaborer avec toutes les parties pour améliorer les perspectives d'un règlement global des conflits en prévenant l'escalade et en rétablissant la stabilité. Nous sommes déterminés à collaborer activement avec toutes les parties prenantes concernées sur le terrain, tout en renforçant l'action inestimable menée par notre réseau de missions.

Durant mes récentes visites en Serbie, au Kosovo et en République de Moldova, j'ai transmis un message clair et déterminé : l'OSCE se tient prête à appuyer la paix et à renforcer la démocratie et l'état de droit en facilitant le dialogue mené pour trouver des solutions politiques durables et pérennes. J'attends avec intérêt les prochaines visites, tandis que nous continuons à mettre en avant notre attachement à une coopération soutenue dans toute la région et au renforcement des excellentes relations que l'OSCE entretient avec ses partenaires.

Alors que nous poursuivons notre présidence, nous demeurons déterminés à promouvoir un programme solide et dynamique dans les trois dimensions de l'OSCE. Nous continuerons à tirer parti des initiatives diplomatiques que nous avons lancées ici, au Conseil de sécurité, en lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le pouvoir d'action, les points de vue et les capacités des femmes sont indispensables pour favoriser des dialogues constructifs, élaborer des politiques plus efficaces et renforcer la sécurité. Nous avons également l'intention de donner un nouvel élan au renforcement des travaux de l'OSCE sur les défis du cyberespace, à la lutte contre les menaces transnationales et aux efforts pour garantir le respect des engagements pris en matière de maîtrise des armes classiques.

Consciente du lien entre le bien-être de nos citoyens, la stabilité économique et la durabilité environnementale, la présidence maltaise s'emploiera en priorité à réduire les fractures numériques, à contribuer à élargir l'accès aux compétences et technologies numériques et à favoriser une collaboration accrue en matière de résilience et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Simultanément, nous intensifierons notre engagement en faveur de la lutte contre la corruption et du renforcement de la sécurité alimentaire.

La présidence maltaise est convaincue que nos engagements communs en matière de droits humains constituent un élément essentiel de l'approche globale de l'OSCE en ce qui concerne sécurité. À l'heure où la liberté des médias est plus menacée que jamais, nous sommes déterminés à promouvoir des initiatives axées sur l'amélioration de l'éducation aux médias et la sécurité des journalistes, l'accent étant particulièrement mis sur le bien-être et la protection des femmes journalistes, en ligne et hors ligne. En outre, nous nous engagerons activement dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la traite des personnes. Dans un esprit d'inclusion, Malte placera également le milliard d'habitants de la région au centre de toutes les initiatives de

l'OSCE. Cette approche sera tout era en particulièrement axée sur l'intégration effective des questions de genre et sur le renforcement de la participation véritable des jeunes dans toutes les dimensions.

Pour terminer, je voudrais dire que cette orientation stratégique témoigne de notre détermination à faire activement face aux menaces de sécurité multiformes de notre époque, en veillant à ce que l'OSCE reste une organisation efficace qui renforce la résilience et améliore la sécurité dans l'ensemble de la région. À l'avenir, nous rencontrerons forcément des obstacles. Toutefois, notre engagement ferme envers les générations futures continuera à nous guider, tout comme notre foi dans le dialogue et la diplomatie, tandis que nous nous efforçons de garantir un avenir plus pacifique et plus prospère.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Borg de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je salue la participation à la présente séance de S. E. M. Ian Borg, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et je le remercie de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte où les défis à relever sont plus redoutables que jamais. Le multilatéralisme, dont l'ONU est la pierre angulaire, est en crise. En effet, une grande partie du monde est touchée par l'expansion des conflits armés.

On notera en particulier que plus de deux années de guerre illégale menée par la Russie contre l'Ukraine remettent en question l'efficacité de l'architecture multilatérale de l'après-Seconde Guerre mondiale s'agissant de répondre aux grandes crises humanitaires et de sécurité et de protéger les civils. En outre, nous sommes confrontés à une situation sans précédent, dans laquelle un État participant de l'OSCE, qui est également un membre permanent du Conseil de sécurité, a envahi un autre État participant. Cela a gravement porté préjudice à l'ordre international fondé sur l'état de droit.

À cet égard, il est clair que la Russie a violé les principes fondamentaux de l'OSCE, tels que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, l'inviolabilité des frontières et le règlement pacifique des différends. La République de Corée condamne cette violation de la Charte des Nations Unies et du droit international et demande le rétablissement immédiat de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Ma délégation est d'avis qu'il est essentiel de renforcer la coopération entre l'ONU et les principales organisations régionales, telles que l'OSCE, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour consolider le multilatéralisme et appuyer nos efforts vitaux et communs en faveur de la paix et de la sécurité en cette période de crises interconnectées à l'échelle mondiale. Grâce à leur connaissance approfondie de leurs régions respectives, les organisations régionales sont bien placées pour comprendre les causes profondes des conflits et promouvoir la confiance et le dialogue entre les parties et les partenaires de la société civile concernés dans ces régions. Ces outils sous-tendent également les bases du règlement pacifique des différends, tel que prévu au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

À l'heure où la sécurité et la coopération sont plus importantes que jamais, on ne saurait trop insister sur le rôle important de l'OSCE dans le règlement des conflits régionaux et les efforts visant à contrer les menaces transnationales à la sécurité. Malgré les problèmes de fonctionnement qu'elle rencontre, ma délégation estime que l'OSCE demeure une plateforme importante, au sein de laquelle les 57 États participants et les 11 partenaires se réunissent régulièrement pour débattre des questions de sécurité régionale et élargir le dialogue.

Depuis près de 50 ans, l'OSCE joue un rôle clef dans la promotion de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe, et l'approche globale de la sécurité qu'elle préconise continue de jouer un rôle déterminant pour relever les défis actuels en matière de sécurité. Dans les années 70, le processus d'Helsinki a contribué à renforcer la confiance et à désamorcer les tensions au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. De toute évidence, aujourd'hui, nous devons encourager ce même esprit de dialogue de fond et de confiance mutuelle afin de promouvoir un retour à la stabilité en Europe.

Comme nous l'a expliqué en détail M. Borg, l'OSCE, qui est la plus grande organisation régionale de sécurité au monde, contribue à la stabilisation des tensions dans différentes régions, comme les Balkans occidentaux, le Caucase et l'Asie centrale. Nous saluons et appuyons les efforts qu'elle déploie pour faciliter le règlement pacifique des conflits en Europe.

Quant à elle, la République de Corée coopère activement avec l'OSCE sur les questions de sécurité, en tant que partenaire pour la coopération depuis 1994. La conférence interrégionale de l'année dernière sur les technologies émergentes et la réunion du groupe des partenaires asiatiques pour la coopération sur la région Indopacifique s'inscrivent dans le cadre de ce partenariat de longue date. En tant que

membre du Conseil et partenaire de l'OSCE, mon gouvernement continuera de participer sans relâche aux efforts déployés pour instaurer et préserver un climat de confiance.

Enfin, je voudrais terminer en réaffirmant notre ferme engagement en faveur d'une coopération étroite dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'OSCE, en vue d'instaurer la paix et la sécurité en cette période marquée par de multiples crises.

M. Koudri (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Ian Borg de ses observations éclairantes en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

L'Algérie salue le rôle crucial que jouent les organisations intergouvernementales régionales et les efforts qu'elles déploient en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Leur compréhension approfondie des défis en matière de paix et de sécurité auxquels sont confrontées leurs régions respectives et l'influence qu'elles peuvent exercer pour promouvoir une dynamique positive sont des atouts précieux qui doivent être mis à profit.

L'Algérie estime également que les cadres de coopération qui existent entre ces organisations régionales et les organismes des Nations Unies, notamment avec le Conseil de sécurité, revêtent la plus grande importance. Ils constituent des outils efficaces qui permettent au Conseil de sécurité de comprendre, de manière exhaustive, les causes profondes des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et de prendre les bonnes décisions en conséquence. À cet égard, l'Algérie réaffirme l'importance du multilatéralisme et appuie donc le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, en particulier en matière de prévention et de règlement des conflits, afin de trouver des solutions concrètes aux multiples problèmes de sécurité que connaît la région.

En tant que partenaire méditerranéen pour la coopération, qui a participé activement aux négociations de l'Acte final d'Helsinki de 1975 et qui a contribué par la suite à la création du Partenariat méditerranéen pour la coopération de l'OSCE, l'Algérie tient à souligner ce qui suit.

Tout d'abord, il importe de régler les difficultés auxquelles l'OSCE est actuellement confrontée du fait des dynamiques politiques antagonistes qui entravent son fonctionnement.

Deuxièmement, le dialogue est l'essence même d'un multilatéralisme efficace et il doit être utilisé pour identifier de possibles terrains d'entente entre les différents membres de l'organisation. Ces bases communes sont indispensables pour instaurer la paix et la sécurité. Dans cet esprit, et en ce qui concerne la crise en Ukraine, il importe que l'organisation concentre ses efforts sur la recherche d'une solution durable au conflit et le renforcement des pourparlers de paix entre les parties belligérantes.

Troisièmement, les règles de procédure et les pratiques établies de l'OSCE sont d'une importance primordiale pour ses travaux et elles doivent être respectées en toutes circonstances afin de préserver sa crédibilité et son impartialité. Il est essentiel, à cet égard, que l'organisation traite toutes les situations dont elle est saisie avec l'impartialité requise. Dans une région qui n'est pas très éloignée de celle de l'OSCE, l'agression barbare menée actuellement par l'occupation israélienne contre des civils innocents à Gaza ne peut sous aucun prétexte être examinée de manière partisane ou partiale.

Enfin, l'Algérie garde l'espoir que l'OSCE jouera à nouveau et efficacement son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité au sein de ses États participants et partenaires et dans les régions avoisinantes, conformément aux principes inscrits dans l'Acte final.

M^me^ Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer la participation à la présente séance du Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et à le remercier de son exposé éclairant et exhaustif.

Le Japon rend hommage à l'OSCE pour le rôle important qu'elle a joué dans le renforcement de la confiance entre un grand nombre de pays qui ont des valeurs et des vues différentes.

Malheureusement, dans de nombreux endroits à travers le monde, les conflits n'ont pas pu être évités en raison de l'érosion de la confiance entre les parties concernées dans la région. Ces situations ont été encore compliquées et exacerbées par l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a eu des effets néfastes et déstabilisateurs dans le monde entier.

Le rôle de l'OSCE en tant que mécanisme de stabilisation et de renforcement de la confiance, qui offre un espace de dialogue, est plus que jamais nécessaire.

Le mois dernier, durant sa présidence du Conseil de sécurité, le Japon a organisé un débat public sur la promotion de la prévention des conflits (S/PV.9574), réaffirmant l'importance de prévenir les tragédies humaines et les conséquences politiques, socioéconomiques et financières catastrophiques des conflits. Il est clairement beaucoup plus difficile et plus coûteux de gérer les conflits et de rétablir la paix une fois qu'ils ont éclaté.

Le Japon est devenu le premier partenaire pour la coopération de l'OSCE il y a plus de 30 ans, en 1992. Depuis lors, le Japon collabore avec l'OSCE pour relever les défis en matière de sécurité mondiale. Nous sommes fiers de contribuer aux activités de l'OSCE dans un large éventail de domaines, notamment la surveillance des élections, l'assistance à l'Ukraine, la lutte contre le terrorisme, le contrôle aux frontières et l'appui aux femmes dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cette coopération de longue date repose sur la ferme conviction que la paix et la stabilité dans la région de l'OSCE sont directement liées à celles de la communauté internationale, y compris dans la région Asie-Pacifique.

Nous sommes confrontés à une situation inacceptable, dans laquelle un État participant de l'OSCE, qui est également membre permanent du Conseil de sécurité, poursuit sa guerre d'agression contre un autre État Membre, en dépit de la responsabilité qui lui incombe de prévenir et de faire cesser les conflits.

Nous rappelons la déclaration ferme des dirigeants de l'OSCE, adoptée en février, exigeant la fin immédiate de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Une fois de plus, nous condamnons les violations inacceptables par la Russie de la souveraineté de l'Ukraine, de la Charte des Nations Unies et des principes et engagements communs énoncés dans l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, adoptés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, devancière de l'OSCE.

Le Japon poursuivra sa coopération avec l'OSCE pour préserver et renforcer l'ordre international fondé sur l'état de droit. La communauté internationale doit œuvrer de concert, indépendamment des frontières géographiques. Aujourd'hui est une nouvelle occasion de renouveler notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai suivi avec attention l'exposé du Ministre des affaires étrangères Borg, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est une exigence claire de la Charte des Nations Unies et une manifestation importante du multilatéralisme. La Chine a toujours soutenu la coopération de l'ONU et du Conseil de sécurité avec les organisations régionales, y compris l'OSCE, conformément au Chapitre VIII de la Charte, afin de relever efficacement les défis qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre de ce processus, nous devons respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et prôner activement le règlement des différends par des moyens pacifiques.

Dans un monde en plein bouleversement, les risques et les défis en matière de sécurité se multiplient également pour le continent européen. La Chine attend de l'OSCE qu'elle joue un rôle plus important pour renforcer la confiance mutuelle entre ses États membres, prévenir les conflits, mener des efforts de médiation, prendre des mesures pour faire face aux menaces de sécurité non traditionnelles et redoubler d'efforts en vue de maintenir la paix et la sécurité en Europe.

Nous devons rechercher le dialogue et la coopération. Il est inévitable que les pays aient des points de vue différents, voire des conflits d'intérêts, sur les questions de sécurité. Plus nous sommes confrontés à des différences et à des conflits, plus nous devons renforcer la compréhension et la confiance mutuelle. L'OSCE dispose d'une riche expérience et d'un robuste mécanisme de coordination pour la prévention et le règlement des conflits. Nous encourageons les États membres de l'OSCE à améliorer la compréhension mutuelle par un dialogue calme et rationnel, à rechercher des solutions durables aux conflits et à continuer de régler les conflits et les différends par des moyens pacifiques.

Nous devons également assurer la sécurité commune. Le principe de la sécurité indivisible a été établi pour la première fois dans l'Acte final d'Helsinki de 1975. Ce principe clef revêt une importance encore plus particulière dans le contexte actuel, raison pour laquelle il faut continuer de le respecter et de l'appliquer. L'OSCE doit encourager ses États membres à tenir compte des préoccupations légitimes de chacun en matière de sécurité et à étudier conjointement les moyens de mettre en place une architecture de sécurité européenne équilibrée, efficace et durable pour parvenir à une sécurité commune.

Nous devons promouvoir le multilatéralisme. Le monde n'a pas besoin d'une nouvelle guerre froide. Il est tout à fait possible que tous les pays se développent et progressent ensemble. L'OSCE compte de nombreux membres et couvre un vaste territoire. Le renforcement de la confiance mutuelle et de la coopération entre ses États membres ne sera pas seulement avantageux pour leur propre développement, mais apportera également plus de stabilité et d'énergie positive au monde. Nous encourageons les États membres de l'OSCE à transcender leurs différences historiques, culturelles, géographiques et institutionnelles, à s'unir sous la bannière du multilatéralisme et à œuvrer de concert pour sauvegarder le système international, avec l'ONU en son centre, ainsi que l'ordre international fondé sur le droit international et les normes

fondamentales qui régissent les relations internationales, telles que consacrées par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La crise en Ukraine s'éternise, la situation humanitaire reste désastreuse et les retombées s'accélèrent. La Chine est préoccupée par la complexité et la prolongation de ce conflit et déplore les souffrances des civils innocents. La poursuite de la guerre entraînera des risques et des défis encore plus imprévisibles pour le continent européen et le monde en général. La Chine appelle de nouveau toutes les parties impliquées à adopter une attitude responsable, à intensifier leurs efforts diplomatiques pour parvenir à un cessez-le-feu et mettre fin à la guerre, et à promouvoir un règlement politique de la crise pour que la paix soit rétablie dans les meilleurs délais.

M. Hauri (Suisse) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Madame la Présidente, pour l'organisation de cette séance, ainsi que le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), S. E. M. Ian Borg, pour son exposé. Il peut être assuré que la Suisse continuera à le soutenir pleinement dans cette tâche difficile ; et nous nous félicitons tout particulièrement de l'attention qu'il porte à la résilience de l'organisation.

Il y a près de 50 ans, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe adoptait l'Acte final d'Helsinki. À une époque de grandes divisions, cet acte a établi les principes de base de la coopération entre les États participants et il a contribué ainsi à rétablir la confiance entre eux. Il a permis de mettre en œuvre une approche globale de la sécurité, la liant aux droits de l'homme, à l'environnement, et aux questions économiques. Ainsi, l'Acte final a jeté les bases d'un ordre pacifique, fondé sur des règles dans la région de l'OSCE, comme l'envisage aussi la Charte des Nations Unies.

Mais aujourd'hui, 50 ans après, l'architecture de sécurité européenne et cette confiance se trouvent bouleversées. L'agression militaire russe contre l'Ukraine a violé les principes de l'Acte final d'Helsinki, ainsi que la Charte des Nations Unies. Ces dernières semaines encore, de nouvelles frappes ont fait des centaines de morts et de blessés parmi les civils en Ukraine. Il est urgent que le droit international humanitaire et les droits de l'homme soient enfin respectés.

Même après le début de l'agression militaire de la Russie, l'engagement de longue date de l'OSCE en Ukraine a pu être poursuivi avec l'établissement du Programme de soutien extrabudgétaire à l'Ukraine, ce que la Suisse salue et soutient activement.

Dans le Caucase du Sud, le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan continue de demander toute notre attention. Par ailleurs, l'OSCE joue un rôle essentiel dans la prévention et la gestion pacifique des conflits en Ossétie du Sud et en Abkhazie. Dans ce contexte, nous saluons la tenue, en avril, de la soixantième session des discussions internationales de Genève, coprésidées par l'OSCE, durant lesquelles les participants ont reconfirmé leur engagement à l'égard de ce processus.

Concernant le processus de règlement transnistrien, nous soulignons l'engagement de l'OSCE en faveur d'un règlement pacifique, global et durable des différends. La récente visite sur place du Président en exercice a été un signal important dans ce contexte.

Dans les Balkans occidentaux, le réseau de bureaux locaux de l'OSCE contribue à la promotion de la gouvernance démocratique, des élections, des droits de l'homme, ainsi que des activités économiques et l'inclusion des jeunes, tous facteurs essentiels pour une paix durable.

L'une des forces de l'OSCE réside dans ses outils bien développés. Elle est à la disposition des pays participants en tant que médiatrice et observatrice impartiale. Ainsi, l'OSCE dispose d'instruments tels que le Mécanisme de Moscou, qui vise à enquêter sur les allégations de graves violations des droits de l'homme par les États participants de l'OSCE, actuellement enclenché en Ukraine, ou le Mécanisme de Vienne, qui permet aux États participants de demander des informations relatives à la situation des droits de l'homme au sein d'un État participant. L'observation indépendante des élections contribue de manière essentielle à la mise en place d'une gouvernance démocratique et doit être garantie. De plus, les opérations de terrain continuent de jouer un rôle important dans la mise en œuvre des engagements de l'OSCE par les différents États participants et contribuent à la prévention des conflits et au suivi post-conflit.

L'atout de l'OSCE réside précisément dans son approche holistique de la sécurité. C'est pourquoi les Accords d'Helsinki, même et surtout en ces temps de pressions accrues, doivent rester notre référence en matière d'architecture de paix et de sécurité commune en Europe. Pour l'ONU et le Conseil, l'OSCE reste un partenaire indispensable en tant que plateforme de dialogue inclusive, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Et comme indiqué dans les Accords d'Helsinki, nous devons nous rappeler qu'il faut de la volonté politique, qu'elle doit agir dans l'intérêt des peuples, afin de contribuer en Europe à la paix, à la sécurité, à la justice et à la coopération, ainsi qu'au rapprochement entre eux et avec les autres États du monde.

M^me^ Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Ian Borg, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, et je le remercie de l'exposé qu'il a présenté au nom de l'OSCE. Je félicite également Malte pour le rôle de cheffe de file qu'elle joue depuis son accession à la présidence de l'OSCE, en particulier à un moment où les conditions de sécurité en Europe restent instables.

L'approche globale de l'OSCE face aux problèmes de sécurité est louable. Son mandat couvrant tous les domaines, de la politique au militaire en passant par des dimensions souvent négligées telles que le développement économique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la promotion du plein respect des droits humains, le potentiel de cette organisation en matière de gestion et de règlement des conflits est extrêmement précieux pour la paix et la sécurité mondiales.

Le Guyana soutient et salue les contributions de l'OSCE à la stabilité régionale. Selon nous, l'OSCE et le Conseil ont la responsabilité partagée de prévenir et de régler les conflits violents tout en préservant l'état de droit et en protégeant les droits humains de tous et toutes. Nous notons que la présence de l'organisation et le travail qu'elle mène actuellement sur l'ensemble du continent et en Asie centrale jouent un rôle fondamental dans l'apaisement des tensions et la recherche de solutions durables aux conflits prolongés.

L'OSCE opère aujourd'hui dans un environnement marqué par des problèmes de sécurité complexes, avec des tensions accrues et des risques d'escalade. Nous espérons que l'organisation sera en mesure de poursuivre son travail essentiel. Nous appelons les parties à des conflits en Europe à participer pleinement au dialogue diplomatique, seul moyen de parvenir à une paix durable. Nous les exhortons à tirer parti des outils mis à leur disposition par des organisations telles que l'OSCE. L'expérience et l'expertise inestimables de l'OSCE dans toute une série de domaines sont indubitablement cruciales en vue de régler les conflits en cours et prolongés en Europe.

Pour terminer, le Guyana réaffirme son soutien sans faille au travail essentiel réalisé par les organisations régionales et sous-régionales, y compris l'OSCE, pour régler les conflits et les problèmes de sécurité dans les pays relevant de leur compétence. Le leadership régional est crucial pour maintenir la paix et la sécurité mondiales et il est indispensable à l'appui des efforts du Conseil. Nous nous réjouissons à la perspective de consolider encore les relations que l'ONU et l'OSCE entretiennent depuis des décennies. Nous pouvons et devons travailler ensemble pour trouver les voies d'une paix durable en Europe et au-delà.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes déçus que le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, M. Borg, au lieu de mettre en œuvre le mandat direct qui lui a été confié par les 57 États participants de l'organisation, ait en fait passé la majeure partie de son temps, comme il l'a fait aujourd'hui dans cette salle, à promouvoir les intérêts politiques de l'Occident pour ternir la réputation de la Fédération de Russie dans le contexte de la situation en Ukraine. Depuis le début de son mandat à l'OSCE, le Ministre viole clairement les règles de l'organisation. Lors de la présentation des priorités de la présidence maltaise le 25 janvier, il a indiqué que sa première priorité pour cette année serait de « maintenir la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine au sommet de l'ordre du jour de l'OSCE ». Il a promis de continuer d'exiger le retrait total et immédiat des troupes russes de l'ensemble du territoire ukrainien. Il a également fait des déclarations antirusses durant sa visite en Ukraine les 2 et 3 février.

Ses allégations partiales et partisanes à l'encontre d'un État participant de l'OSCE sont contraires au mandat du Président en exercice de l'OSCE défini dans la Déclaration ministérielle adoptée en 2002 à Porto, au Portugal, qui stipule clairement, je cite, que « [l]es fonctions de la présidence en exercice sont exercées par le Ministre des affaires étrangères de l'État participant ainsi désigné... [en] garanti[ssant] que ses actions ne soient pas incompatibles avec les positions convenues par tous les États participants et qu'il soit tenu compte de toute la gamme des opinions des États participants ». Quand et dans quelles circonstances les 57 États participants de l'OSCE l'ont-ils autorisé à répandre des allégations antirusses ? Il a ignoré de manière flagrante la Décision No 485 du Conseil permanent en date du 28 juin 2002, qui indique expressément que toutes les déclarations publiques faites par le Président en exercice au nom de l'organisation, en toutes circonstances, doivent se conformer à la règle du consensus qui est un fondement de l'OSCE.

Au nom de qui a-t-il exprimé aujourd'hui son soutien indéfectible à l'Ukraine ? Rappelons que ce document précise que « [l]es positions officielles de l'OSCE sont exprimées sous la forme de décisions, déclarations et documents adoptés par les organes de prise de décision sur la base d'un consensus ». Il existe également une liste des personnes autorisées à faire de telles déclarations au nom de l'OSCE dans son ensemble, à savoir le Président en exercice, le Secrétaire général et leurs représentants officiels autorisés. Il est souligné que « [l]eurs déclarations

et activités de communication avec le public doivent être conformes à leurs mandats et ne doivent pas être en contradiction avec les positions consensuelles de l'OSCE ».

Nous avons le droit d'exiger que la présidence maltaise en exercice, à la tête de l'organisation cette année, observe la plus grande impartialité et agisse exclusivement au nom des 57 États participants. Nous avons aussi toutes les raisons d'attendre qu'elle prenne des initiatives afin d'aplanir les désaccords et les divergences entre les États participants de l'organisation. Au lieu de cela, elle entraîne l'organisation dans une aggravation de la confrontation et complique le travail visant à prendre des décisions mutuellement acceptables et à trouver un terrain d'entente. Il semble qu'au lieu de la créativité et du dialogue, elle ait délibérément opté pour la destruction et la discorde.

La manière dont l'OSCE continue de procéder en ce qui concerne la crise en Ukraine est un véritable fiasco. Sa mission spéciale d'observation n'a pas seulement échoué en tant que médiatrice dans la mise en œuvre des Accords de Minsk, elle s'est également abaissée à des actes ouvertement criminels. Certains membres de son personnel, au lieu de mener des activités d'observation, ont collecté des renseignements et les ont transmis à Kiev. Il est très difficile de croire que les dirigeants de la Mission n'étaient pas au courant. En ce qui concerne les anciens membres du personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine recrutés localement et mentionnés aujourd'hui, nous avons fourni à plusieurs reprises toutes les explications nécessaires au Conseil permanent de l'OSCE, y compris en septembre 2023. Il n'y a rien à ajouter. Ces individus ont été traduits devant la justice russe sur la base de charges pénales très graves liées à la protection de la vie et de la sécurité des civils dans le Donbass. Cette affaire est close.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que la journée d'hier marquait le dixième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du régime de Kiev à la suite d'un coup d'État illégal et du déclenchement d'une prétendue opération antiterroriste contre ses propres citoyens dans le Donbass. Il était évident dès le début qu'il ne s'agissait manifestement que d'une tentative d'expulser la population russophone de ses terres ancestrales ou d'ukrainiser de force les personnes qui ne voulaient pas se soumettre aux forces nationales radicales s'étant emparées du pouvoir. Les gens ont commencé à être privés de la possibilité de s'exprimer dans leur propre langue ou de l'enseigner à leurs enfants. Ils ont été persécutés pour dissidence et leurs libertés fondamentales ont été violées. Cette pratique s'est rapidement étendue à l'ensemble du territoire ukrainien, en plus du sud et du sud-est. Des bombardements incessants contre les villes et la mort d'être chers : telle est la réalité que la population du Donbass a subi pendant huit ans. Les bombardements se sont poursuivis même après le début de notre opération militaire spéciale.

Nous nous devons de souligner que le Président en exercice maltais marche aveuglément sur les traces de ses prédécesseurs et qu'il danse au rythme des russophobes endurcis du camp occidental. Nous ne cessons d'entendre, dans ses discours, des allégations totalement fausses contre la Russie. Je me demande si M. Borg est au courant du récent verdict de la Cour internationale de Justice, qui a rejeté les insinuations infondées du régime de Kiev et de ses soutiens occidentaux – lesquelles s'inscrivent dans le droit fil des déclarations de la présidence maltaise en exercice de l'OSCE – concernant le soutien présumé de mon pays à de prétendues structures terroristes dans le Donbass et le déclenchement d'une « guerre génocidaire » en 2022, dans le cadre de notre opération militaire spéciale. Nous lui conseillons de lire attentivement cette décision pour constater par lui-même à quel point les affabulations de Kiev et de ses soutiens occidentaux, qu'il promeut sur la plateforme de l'OSCE, sont déconnectées de la réalité.

Malheureusement, le fait que M. Borg joue le jeu du régime de Kiev a des conséquences très concrètes. C'est avec une inquiétude non dissimulée que nous observons comment pratiquement tous les outils et ressources à la disposition de l'OSCE ont été mis au service d'une « ukrainisation » totale de l'ordre du jour de l'organisation et ce, sans aucun scrupule. Force est de constater que tout cela se fait au détriment d'autres situations de crise dans l'espace de l'OSCE, notamment le règlement de la question transnistrienne, la sécurité et la stabilité dans le Caucase du Sud et le dossier des Balkans.

Nous sommes scandalisés par le fait que le Président en exercice participe activement à la campagne menée par l'Occident pour blanchir les agissements criminels des autorités néonazies de Maïdan. J'appelle le Président maltais en exercice à ne pas se duper lui-même. En fermant les yeux sur les attaques odieuses menées par les formations armées du régime de Zelenskyy contre des villes russes pacifiques, il affiche en fait sa solidarité avec elles. Ainsi, en tant que complice, il partage avec le régime de Kiev la responsabilité des atrocités commises contre des militaires et des civils russes, y compris sur le territoire de la Fédération de Russie.

Cette cécité sélective de la part de l'OSCE est regrettable. Parmi les exemples récents, l'attaque menée par les forces armées ukrainiennes sur un marché de Donetsk au début de l'année n'a pas retenu son attention. Vingt-sept personnes ont été tuées et des dizaines d'autres ont été

blessées. Il n'y avait pas d'objectifs militaires à proximité du marché. Il s'agissait d'un pilonnage violent et ciblé de civils, qui ne peut être qualifié d'autre chose que d'attaque terroriste. Il n'a pas non plus accordé l'attention voulue à l'avion russe IL-76 abattu par l'Ukraine. À son bord se trouvaient six membres d'équipage, 65 soldats des forces armées ukrainiennes qui avaient été capturés et qui étaient transportés pour être échangés, ainsi que trois convoyeurs. Étant donné que le régime de Kiev connaissait l'itinéraire et la méthode de transport des prisonniers de guerre jusqu'au lieu d'échange préalablement convenu, nous pouvons en conclure qu'il s'agissait d'un crime délibéré et prémédité. À plusieurs reprises, les services de sécurité ukrainiens ont admis publiquement, notamment lors d'entretiens avec des médias étrangers, avoir préparé et commis des crimes sur le territoire russe. Cependant, il n'y a eu aucune condamnation directe et claire de la part de l'OSCE, ni aucun appel à mettre un terme à ces pratiques destructrices.

Je voudrais rappeler que le jour même où M. Borg a rencontré le chef du régime néonazi à Kiev, les forces armées ukrainiennes ont bombardé une boulangerie dans la ville de Lissitchansk, dans la République populaire de Lougansk en Russie. Les dirigeants de l'OSCE n'ont rien trouvé de mieux que de fermer lâchement les yeux sur ce crime et bien d'autres. Ils n'ont tout simplement pas trouvé le courage de condamner cette attaque délibérée contre des civils, qui constitue une violation des normes du droit international humanitaire. De la part de l'OSCE, qui, il n'y a pas si longtemps, contribuait grandement à la lutte contre la menace terroriste internationale dans toutes ses manifestations, c'est tout simplement honteux.

Nous avons à plusieurs reprises appelé le Président en exercice à prendre au sérieux ses obligations bien connues, et maintes fois réaffirmées dans le cadre des décisions de l'OSCE, de formuler un programme fédérateur et constructif. Nous avons mis en garde contre les mesures qui pourraient, d'une manière ou d'une autre, saper l'autorité de l'OSCE en tant qu'instance de coopération, unique en son genre et fonctionnant en toutes circonstances, entre les États des régions euroatlantique et eurasienne. Et même si le sort de l'organisation ne tient plus qu'à un fil, nous pensons qu'elle peut encore jouer son rôle et être sollicitée dans la phase qui suivra la défaite inévitable du régime de Kiev et de ses soutiens. L'OSCE dispose toujours de capacités de médiation, qui ne sont bien sûr pas exploitées pour l'instant. S'il est ne veut pas être reléguée avec déshonneur aux oubliettes de l'histoire, l'OSCE doit renoncer à ses tentatives persistantes d'imposer des ultimatums et des formules frénétiques et intentionnellement irréalisables en Ukraine, et œuvrer de bonne foi pour rétablir la confiance et instaurer un dialogue véritablement respectueux entre les deux parties, dans le but de trouver et de mettre en œuvre des formules propres à préserver la paix et la sécurité dans le monde.

La coopération entre l'ONU et l'OSCE au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies doit également être orientée vers ces nobles objectifs. Ces efforts ne peuvent être viables que s'ils sont inclusifs et tiennent compte des intérêts russes, au lieu de s'inscrire dans une mentalité russophobe et de reposer sur le concept de jeu à somme nulle. Plus tôt M. Borg et ses collègues prendrons conscience de cette vérité immuable, meilleures seront les chances de survie de l'OSCE. Le choix leur appartient.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président en exercice Borg de son exposé et de sa participation aujourd'hui, ainsi que de la manière dont Malte dirige l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en se fondant sur les respect des principes.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à Malte pour avoir accepté au pied levé d'assumer la présidence de l'OSCE. Le leadership et l'objectivité de Malte, ancrés dans les principes, ont permis d'assurer une continuité vitale à cette importante organisation régionale. Le rôle des organisations régionales telles que l'OSCE, qui se sont engagées à promouvoir le respect des droits humains et du droit international, n'a jamais été aussi crucial pour la paix et la sécurité internationales.

La Russie continue d'infliger de graves préjudices au peuple ukrainien, malgré la condamnation de sa guerre sanglante et illégale par la communauté internationale. Qu'il s'agisse des nombreuses informations crédibles faisant état d'actes de torture, des enfants que la Russie continue de transférer ou de déporter de force ou des millions de personnes déplacées, le coût humain en termes de souffrances et de vies est effroyable.

L'OSCE a joué un rôle déterminant à l'appui des efforts visant à faire appliquer le principe de responsabilité en Ukraine, grâce à son travail consistant à surveiller et à signaler les atrocités et d'autres exactions. Pour ce faire, elle a recouru efficacement au Mécanisme de Moscou, qui a été invoqué à de multiples reprises par 45 États participants. Les missions d'experts qui se sont succédé ont confirmé de graves atteintes aux droits humains et de violations du droit international humanitaire par les forces russes en Ukraine. Ces conclusions soulignent l'ampleur et la gravité de la crise et renforcent la nécessité d'apporter une réponse internationale homogène et ferme.

Au-delà de l'Ukraine, nous nous félicitons de l'initiative conjointe de l'OSCE et du Bureau de lutte contre le terrorisme visant à renforcer les défenses du Tadjikistan contre les menaces terroristes. Nous considérons comme essentiels les partenariats de ce type, qui visent à renforcer la protection des infrastructures critiques et des cibles vulnérables contre les attaques terroristes au moyen d'ateliers de renforcement des capacités. Ailleurs en Asie centrale, nous nous félicitons du fait que l'OSCE encourage l'intégration régionale et la participation au commerce international, notamment par l'intermédiaire de son projet baptisé « Promotion des ports verts et de la connectivité dans la région de la mer Caspienne », en harmonie avec les objectifs de développement durable.

L'OSCE soutient depuis longtemps l'action de l'ONU, et il suffit de regarder en Bosnie-Herzégovine pour le constater, puisque l'OSCE et l'ONU y entretiennent un partenariat solide depuis plus de 30 ans. Les États-Unis appuient sans réserve la collaboration de l'OSCE avec l'ONU et l'Union européenne, qui a permis au pays de sortir du conflit et de s'engager sur la voie d'un avenir plus stable et plus prospère. Cette collaboration de longue date a contribué au retour de personnes déplacées, à la récupération de biens, à la réforme de l'éducation et à bien d'autres choses encore, reflétant notre engagement commun à construire une paix durable, à promouvoir la réconciliation et à faire progresser les droits humains et les libertés fondamentales de tous et toutes.

Nous saluons également les efforts de l'OSCE dans le domaine du cyberespace. À titre d'exemple, en Macédoine du Nord, le Département des menaces transnationales de l'OSCE collabore avec le Bureau des affaires de désarmement pour promouvoir la paix et la stabilité dans le cyberespace. Pour ce faire, il réunit les pays afin d'examiner et de faire progresser la mise en œuvre du cadre de comportement responsable des États. Ces efforts contribuent aux initiatives mondiales visant à garantir la paix et la stabilité dans le cyberespace.

Les États-Unis continuent d'appuyer résolument l'OSCE. En renforçant les efforts de collaboration entre l'OSCE et l'ONU, nous pouvons tirer parti de notre force collective pour relever plus efficacement les défis mondiaux complexes.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence maltaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance annuelle sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous apprécions vivement l'éclairage apporté par S. E. M. Ian Borg, Président en exercice de l'OSCE et Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, sur l'action et les priorités de l'OSCE.

Dans le contexte des défis et des troubles sans précédent qui caractérisent la situation mondiale en matière de sécurité, il est impératif que des organisations telles que l'OSCE, l'ONU, l'Union africaine et d'autres organismes internationaux et régionaux mènent une action collective énergique, fondée sur des objectifs communs, afin de renforcer la sécurité mondiale et de jeter les bases de la paix et de la prospérité. Dans cette perspective, l'OSCE a toujours un rôle déterminant à jouer s'agissant de préserver et de faire respecter les principes et les engagements fondamentaux consacrés par l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe de 1975, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990 et la Déclaration du Sommet d'Istanbul de 1999. Il est essentiel de raviver l'esprit de ces accords historiques, et nous devons continuer à défendre les principes qu'ils incarnent et à œuvrer en faveur d'une communauté internationale plus sûre et plus disposée à coopérer.

L'attachement de l'OSCE à la diplomatie, au dialogue et à la réduction des risques demeure vital pour favoriser la paix et la sécurité dans l'ensemble de ses divers États membres. Le Mozambique est conscient de l'importance de promouvoir la collaboration entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'OSCE, qui joue un rôle décisif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme le prévoit à juste titre le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le Mozambique accorde une attention particulière au rôle joué par l'OSCE pour faciliter le dialogue et la coopération entre ses États membres sur une multitude de questions émergentes, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la maîtrise des armements et la migration, des questions auxquelles sont également confrontés notre pays et nos organisations régionales et sous-régionales en Afrique. Aussi pouvons-nous affirmer en toute confiance que l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes » est alignée sur le cœur du mandat de l'OSCE. À cet égard, il existe une pratique et un programme communs, suivis dans le respect des particularités contextuelles et historiques des deux régions. Nous sommes pleinement convaincus que l'attachement à des objectifs communs et à des actions concrètes transcende les frontières régionales.

Du point de vue régional de l'Union africaine, nous considérons que les relations fructueuses qui existent entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine représentent un exemple concret, qui

a valeur d'inspiration. Leurs interactions annuelles portent sur des questions diverses et importantes touchant à la paix et à la sécurité. Dans ce contexte, une instance pourrait être créée pour traiter des questions d'intérêt commun, notamment la participation des femmes et des jeunes à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la justice en situation d'après-conflit et à la justice transitionnelle, dans le cadre d'une coopération régionale entre l'OSCE et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. En travaillant ensemble, ces deux instances peuvent améliorer l'efficacité de leurs efforts communs en répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Nous préconisons une diplomatie active et encourageons l'OSCE à rester déterminée à faciliter le dialogue entre toutes les parties dans les régions de l'organisation qui sont en proie à des crises et à des conflits, telles que la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Haut-Karabakh et l'Ukraine. Alors que nous traversons cette situation complexe, il est capital de renouveler le dialogue, la diplomatie et les efforts de renforcement de la confiance pour désamorcer les conflits et ouvrir la voie à une nouvelle architecture de sécurité européenne. Nous sommes conscients que le manque de respect pour les préoccupations et les engagements sincères en matière de sécurité nuit au renforcement de la confiance et aux perspectives de paix et de sécurité dans le monde.

À partir de la contribution apportée par l'OSCE, mettons en place une architecture de sécurité nouvelle et équilibrée, qui limite au minimum l'instabilité et favorise la collaboration tout en œuvrant activement au règlement des conflits actuels et potentiels. Nous demeurons convaincus que l'OSCE restera un partenaire indispensable pour ce qui est de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération en Europe et ailleurs.

M^me^ Blokar Drobic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Ministre Borg de son exposé détaillé et à le féliciter, ainsi que Malte, du travail accompli depuis son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dans des conditions qui sont, sans aucun doute, extrêmement difficiles.

L'OSCE revêt une importance particulière pour la Slovénie, car il s'agit de la première organisation internationale dont la Slovénie est devenue membre en tant que pays qui venait d'obtenir son indépendance.

Je voudrais souligner trois points au nom de ma délégation.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance d'une OSCE fonctionnelle pour la paix et la stabilité régionales, ce plus grand organisme régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est un pilier fondamental de la sécurité régionale et un partenaire de premier plan de l'ONU. Les deux organisations partagent les mêmes principes et engagements fondamentaux, et leur partenariat est essentiel à la préservation de la paix et de la stabilité en Europe et au-delà. L'OSCE continue d'apporter une importante contribution à la sécurité européenne. Son approche globale de la sécurité et ses institutions et missions autonomes contribuent à réduire les risques, à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance. Il est impératif de préserver l'OSCE en tant que pilier de l'architecture de sécurité européenne, ainsi que son rôle d'espace de dialogue sur différents aspects de la sécurité dans la région.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'OSCE et la guerre d'agression menée contre l'Ukraine, la Slovénie appuie les priorités de la présidence en exercice maltaise, notamment celle qu'elle donne à l'Ukraine. Nous considérons qu'il est primordial de continuer à défendre les principes et les engagements de l'organisation et de suivre de près la guerre contre l'Ukraine. Il est fondamental d'assurer une présence constante de l'OSCE sur le terrain dans le cadre de son programme de soutien pour l'Ukraine. Nous appuyons les efforts déployés par l'OSCE pour faire en sorte que les auteurs de violations flagrantes du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, liées à l'agression russe et ayant entraîné d'immenses souffrances humaines répondent pleinement de leurs actes. Ces violations ont déjà été confirmées dans les rapports de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, de l'Initiative d'observation en Ukraine du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et du Mécanisme de Moscou.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par l'OSCE pour intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de ses politiques et pratiques, ainsi que son appui à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Cela va dans le sens de nos efforts au Conseil. Nous saluons en outre la promotion par l'OSCE du rôle et de l'inclusion des jeunes dans le programme de paix et de sécurité. La présidence en exercice bénéficie de notre ferme appui pour continuer à renforcer les activités de l'OSCE dans ces domaines. Nous ne pouvons pas prévenir ou régler les conflits sans la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à ces efforts.

Les conditions de sécurité actuelles requièrent une OSCE efficace, résiliente et fonctionnelle. Je voudrais renouveler notre plein appui à la présidence, en particulier

ses efforts visant à préserver le bon fonctionnement de l'organisation et l'action que l'organisation mène pour aider les États participants à défendre les principes de l'OSCE et à mettre en œuvre ses engagements.

Je voudrais terminer mon intervention en souhaitant à Malte plein succès pendant sa présidence de l'OSCE.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur souhaite une fois de plus la bienvenue au Ministre maltais des affaires étrangères, M. Borg, et le remercie de son exposé détaillé. Le double mandat de présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de présidence du Conseil de sécurité reflète l'importance que son pays accorde au multilatéralisme et à la coopération internationale, deux piliers de la politique étrangère de l'Équateur.

Malte apporte au Conseil un point de vue singulier qui, à mon avis, constitue une passerelle entre les politiques de sécurité européennes et les stratégies mondiales de l'ONU, qui revêtent une importance particulière compte tenu des questions complexes et de la situation géopolitique auxquels le monde est confronté actuellement. En effet, en cette période d'incertitude mondiale, l'OSCE doit continuer de jouer un rôle essentiel en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent européen et au-delà, en restant une plateforme de dialogue ouvert entre ses 57 États participants.

Pour rétablir la confiance, il est primordial que les membres de l'OSCE réaffirment leur attachement aux principes fondamentaux inscrits dans l'Acte final d'Helsinki et d'autres cadres normatifs régissant cette organisation. Cet engagement renouvelé est primordial pour favoriser un climat de coopération et de compréhension mutuelle, indispensable à la recherche de solutions durables aux conflits actuels. À cet égard, ma délégation se félicite de la priorité que Malte a accordée au règlement pacifique, global et durable des conflits en cours dans la région de l'OSCE, et espère que l'utilisation des outils à sa disposition et le renforcement de ses capacités opérationnelles sur le terrain contribueront à la réalisation de cet objectif.

L'Équateur salue l'appui vital que l'OSCE apporte à l'Ukraine par la mise en œuvre de programmes visant à atténuer les effets de la guerre dans ce pays. Il est urgent de déployer des efforts collectifs pour mettre fin aux hostilités et aux souffrances de la population civile.

L'Équateur partage les préoccupations de Malte concernant les nouveaux défis en matière de sécurité, notamment les cybermenaces et les menaces transnationales, et reconnaît qu'il faut adopter d'urgence une approche collaborative et multilatérale pour faire face à ces problèmes. La vision inclusive de la sécurité formulée par sa présidence, qui prend en compte les questions de genre et favorise la participation des jeunes, est louable. L'Équateur est convaincu que la paix et la sécurité peuvent être durables lorsqu'elles sont inclusives.

Pour terminer, je souhaite au Ministre des affaires étrangères Borg plein succès dans l'exercice de l'énorme responsabilité qui lui incombe de diriger l'OSCE et de continuer à défendre les principes de l'organisation.

M^me^ Jaraud-Darnault (France) : Je remercie Malte d'assurer la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans cette période difficile pour l'organisation.

Alors que nous fêterons les 50 ans de l'Acte final d'Helsinki l'année prochaine, la guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine viole tous les engagements issus des textes fondateurs de l'OSCE sur lesquels repose la stabilité de l'Europe. La France se félicite que l'OSCE utilise tous ses instruments pour soutenir l'Ukraine. Le Programme de soutien pour l'Ukraine sera poursuivi aussi longtemps que nécessaire. La contribution de l'OSCE pour documenter les exactions russes est essentielle et les constats dressés par les rapporteurs du Mécanisme de Moscou et ceux du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme sont sans équivoque.

La France appelle à la libération des trois personnels de l'OSCE toujours illégalement détenus en Russie.

L'OSCE doit également continuer de soutenir les autres pays qui subissent le plus violemment les conséquences de la guerre, en particulier la République de Moldova.

La France se félicite de l'accent mis par la présidence maltaise sur le renforcement de la résistance à la désinformation et sur la promotion d'une citoyenneté bien informée, alors que nos démocraties sont confrontées à une campagne de désinformation sans précédent de la part de la Russie. Nous réitérons notre soutien aux travaux essentiels menés par la Représentante pour la liberté des médias.

L'OSCE doit pouvoir continuer à remplir son mandat, conformément aux principes du droit international. Ses missions de terrain demeurent essentielles au fonctionnement de la sécurité des États participants et de leurs citoyens dans les Balkans occidentaux, en Asie centrale et en République de Moldova.

La France se félicite de l'engagement continu de l'OSCE dans les discussions internationales de Genève,

dont la soixantième session s'est tenue les 4 et 5 avril, et qui demeurent la seule plateforme où sont abordées les conséquences du conflit entre la Russie et la Géorgie depuis 2008.

Dans le Caucase du Sud, l'OSCE devrait pouvoir s'engager davantage, au bénéfice des populations locales.

La France déplore que plus de 100 000 Arméniens aient été forcés de fuir le Haut-Karabakh en raison de l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan le 19 septembre dernier. Elle appelle à la mise en œuvre de la décision de la Cour internationale de Justice du 17 novembre 2023, demandant à l'Azerbaïdjan de veiller à ce que toute personne qui aurait quitté le Haut-Karabakh et souhaiterait y retourner soit en mesure de le faire en toute sécurité, librement et rapidement.

La France rappelle son soutien à la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, dans le respect du droit international et de l'intégrité territoriale des deux pays. L'Azerbaïdjan doit mener les discussions de bonne foi, en excluant tout recours à la force ou toute menace de recours à la force.

La France réitère son attachement aux acquis de la dimension humaine de l'OSCE. Elle regrette la décision des autorités russes et bélarussiennes de ne pas inviter les observateurs du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à leurs élections. Ces décisions sont contraires aux engagements pris par la Russie et le Bélarus dans le cadre de l'OSCE, et ont privé les citoyens russes et bélarussiens d'une évaluation impartiale et indépendante de ces élections.

La capacité d'action concrète de l'OSCE repose en grande partie sur ses structures exécutives et ses institutions autonomes. Leur mandat et leurs ressources financières doivent être préservés. La France soutient le calendrier proposé par la présidence maltaise pour résoudre les questions institutionnelles en suspens.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Royaume-Uni, le Ministre des affaires étrangères Borg de son exposé d'aujourd'hui et de l'excellent travail qu'il a déjà accompli cette année en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Royaume-Uni demeure un fervent partisan de l'OSCE et de sa coopération avec le Conseil. À l'heure où l'Europe est confrontée au plus grand défi en matière de sécurité qu'elle a connu depuis 1945, l'action menée par l'OSCE pour faire respecter les principes fondateurs d'Helsinki et sauvegarder la sécurité européenne n'a jamais été aussi importante.

Je souhaite mettre l'accent sur trois domaines en particulier.

Premièrement, plus de deux années se sont écoulées depuis l'invasion barbare et non provoquée de l'Ukraine par la Russie. Nous nous souvenons des efforts inlassables entrepris par l'OSCE pour essayer d'éviter cette catastrophe. Pendant des années, l'OSCE s'est efforcée d'appuyer la mise en œuvre des Accords de Minsk, un processus que la Russie prétendait soutenir alors qu'elle préparait la guerre. Le 21 février 2022, des diplomates russes déclaraient à l'OSCE que la mise en œuvre des Accords de Minsk était la clef d'une paix durable. Trois jours plus tard, la Russie envahissait l'Ukraine. Dans ce contexte et compte tenu de la façon dont la Russie décrit aujourd'hui certaines villes des régions de Donetsk et de Luhansk, le Royaume-Uni tient à exprimer de nouveau son rejet des efforts déployés par la Russie pour annexer illégalement des parties du territoire de l'Ukraine et son appui à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Face au nombre croissant d'éléments indiquant que la Russie a commis de graves violations du droit international humanitaire en Ukraine, nous nous félicitons vivement des mesures prises dans le cadre du Mécanisme de Moscou en 2022, en 2023 et en février de cette année pour recueillir des éléments de preuve et faire en sorte que la Russie soit amenée à répondre de ses actes. Par ailleurs, nous n'oublions pas les trois collègues de l'OSCE qui faisaient partie de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui sont détenus sans justification par les autorités russes depuis plus de 700 jours. Nous demandons leur libération immédiate.

Deuxièmement, nous saluons le travail vital qu'accomplit l'OSCE pour régler d'autres conflits prolongés dans sa région. Nous appuyons fermement les activités des missions de l'OSCE sur le terrain en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux, et nous saluons les efforts qu'elle déploie pour faciliter le règlement pacifique des conflits en Géorgie et en République de Moldova. Nous encourageons l'Arménie et l'Azerbaïdjan à saisir l'occasion qui leur est offerte de conclure un accord de paix durable.

Troisièmement, l'OSCE continue de jouer un rôle clef dans la promotion de la démocratie et des droits humains dans sa région. Nous reconnaissons le travail important du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et, comme lui, nous sommes préoccupés par le fait que la Russie a décidé pour la première fois de ne pas inviter des observateurs de l'OSCE pour l'élection présidentielle de cette année.

À l'heure où les principes fondateurs des Nations Unies et de l'OSCE sont menacés, il est essentiel de renforcer l'OSCE et d'améliorer sa coopération avec le Conseil afin

d'assurer la paix et la sécurité à long terme pour les plus d'un milliard de personnes vivant dans la région de l'OSCE.

M^me^ Karim (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également M. Ian Borg, Ministre maltais des affaires étrangères et européennes et du commerce, de son exposé détaillé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), présenté en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE.

La Sierra Leone salue les efforts déployés par l'OSCE pour renforcer la coopération avec l'ONU et reconnaît que la collaboration entre le Conseil et l'OSCE est indispensable pour favoriser le dialogue et la coopération sur les principaux défis en matière de sécurité dans les régions euro-atlantique et eurasienne. Les exposés annuels du Président en exercice de l'OSCE offrent une occasion importante d'échanger idées et points de vue sur les priorités et les initiatives de l'organisation. Nous reconnaissons donc l'importance capitale de cette séance d'information.

La Sierra Leone prend note de la décision unanime du Conseil ministériel de l'OSCE, le 1^er^ décembre 2023, de désigner Malte pour assurer la présidence en 2024 et de prolonger le mandat des hauts fonctionnaires, y compris la Secrétaire générale de l'OSCE, Helga Maria Schmid, jusqu'en septembre 2024, et elle s'en félicite. Cela souligne les efforts que déploie l'OSCE pour promouvoir la paix, la sécurité, la coopération, la continuité et la stabilité. Cette décision unanime reflète l'esprit de coopération et de collaboration qui est essentiel pour faire avancer le mandat de l'OSCE. La Sierra Leone félicite Malte pour ses fonctions simultanées de Présidente de l'OSCE et de membre du Conseil, qui font qu'elle est particulièrement bien placée pour contribuer à l'instauration d'une paix durable dans sa région et dans le monde.

Consciente de la nécessité de maintenir l'unité et la volonté politique au sein de l'OSCE, la Sierra Leone saisit cette occasion pour renouveler l'appel de M. Borg à faire en sorte que l'OSCE reste fonctionnelle et à parvenir à un consensus sur des questions cruciales telles que le budget unifié, car cela est indispensable pour permettre à l'OSCE de lutter efficacement contre les problèmes de sécurité. À cet égard, nous appelons à la recherche d'un consensus et à la coopération entre les membres.

L'OSCE joue un rôle crucial dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et de la coopération en Europe, et la Sierra Leone salue les efforts qu'elle déploie pour régler les conflits dans la région, y compris le conflit transnistrien. Nous demandons instamment à toutes les parties prenantes de participer au dialogue et aux efforts de médiation, de désamorcer les tensions, de promouvoir et de mettre en œuvre les initiatives de règlement des conflits et de collaborer avec les mécanismes de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous soulignons l'importance de la coopération entre l'OSCE et l'ONU pour affronter les problèmes de sécurité complexes et faire progresser les objectifs de paix et de sécurité en Europe.

Nous prenons acte des priorités énoncées par M. Borg, notamment sa première priorité, qui est le règlement du conflit en Ukraine, ainsi que d'autres priorités telles que le renforcement de la stabilité dans les situations de crise dans l'ensemble de la région de l'OSCE et une action concertée accrue face aux problèmes complexes en matière de sécurité. Rappelant les priorités de la Sierra Leone au Conseil, nous nous félicitons également de l'intention de Malte de faire avancer les discussions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ; ainsi que sur la cybersécurité, les problèmes transnationaux et la maîtrise des armements.

La Sierra Leone reconnaît également l'importance des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre les violations des droits humains et les problèmes humanitaires dans les zones touchées par des conflits. L'OSCE joue un rôle fondamental dans le recensement des violations et la défense de la justice en vue de faire respecter l'état de droit, de garantir l'application du principe de responsabilité et de protéger les droits des populations vulnérables. Nous nous félicitons de l'importance accordée à la volonté d'enquêter sur les violations du droit international et d'amener les auteurs de violations à répondre de leurs actes.

Pour terminer, alors que les discussions sur l'avenir de l'architecture de sécurité européenne continuent d'évoluer, la Sierra Leone souligne l'importance du rôle des organismes régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les efforts de l'OSCE en matière de médiation et de règlement des conflits jouent un rôle capital dans la promotion de la coopération régionale et la lutte contre les menaces à la sécurité. Nous exprimons notre soutien à la mission et aux objectifs de l'OSCE en matière de promotion de la sécurité, de la coopération et du respect des droits humains dans toute sa zone d'opérations. Nous nous engageons à collaborer de manière constructive pour relever les défis pressants auxquels l'OSCE et la communauté internationale au sens large sont confrontés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je tiens en premier lieu à remercier M. Borg, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé.

Dans un monde marqué par des menaces complexes à la sécurité et des incertitudes mondiales, Malte continue d'attacher une grande importance au multilatéralisme et appuie vigoureusement le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE.

Comme l'a souligné le Ministre Borg, Président en exercice de l'OSCE, Malte est fière d'avoir dirigé les efforts qui ont abouti à la reconnaissance de l'OSCE en tant qu'accord régional au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Avec leurs objectifs convergents, les deux organisations doivent s'unir et travailler activement à la promotion et à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Cette année, Malte commémore fièrement trois étapes importantes : 60 ans en tant que nation indépendante, 50 ans en tant que république et 20 ans en tant que membre de l'Union européenne. Durant cette période, nous avons toujours cherché à collaborer de manière constructive pour trouver des solutions aux problèmes qui touchent la communauté mondiale des nations.

Le leadership de Malte au sein de l'OSCE remonte à la signature de l'Acte final d'Helsinki, dans lequel nous avons affirmé qu'il ne peut y avoir de sécurité européenne en l'absence de sécurité dans la Méditerranée. Notre conviction repose sur l'impérieuse nécessité de rétablir la paix dans le monde et de servir de pont multilatéral, et elle est inspirée par la position à nulle autre pareille de Malte au carrefour de l'Orient et de l'Occident, de l'Europe et de l'Afrique.

Nous regrettons que les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme persistent dans la région. La guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine continue de violer de manière flagrante la Charte des Nations Unies ainsi que les principes fondateurs et les engagements de l'OSCE, consacrés par l'Acte final d'Helsinki et les documents clefs ultérieurs, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe.

Nous continuons d'exiger que la Russie se retire totalement et immédiatement du territoire de l'Ukraine. Cette guerre doit cesser.

Malte maintient sa position constante et fondée sur les principes selon laquelle il faut utiliser tous les moyens disponibles pour garantir que les auteurs de violations des principes et des engagements convenus collectivement soient amenés à en répondre. Le Mécanisme de Moscou de l'OSCE est un excellent exemple. Il s'agit d'un instrument clef qui favorise non seulement l'application du principe de responsabilité, mais aussi la protection des droits humains.

La détention arbitraire de civils ukrainiens est inacceptable. Le droit international stipule clairement que nul ne doit être soumis à une arrestation ou à une détention arbitraire, et c'est une obligation à laquelle chaque État Membre doit se conformer. En outre, la détention injuste et illégale des trois membres du personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui sont maintenus captifs par la Russie depuis plus de 700 jours, est inacceptable. Nous nous faisons l'écho de l'appel de M. Borg en faveur de leur libération immédiate. Nous nous inquiétons pour leur santé et leur sécurité, et nos pensées les accompagnent, ainsi que leurs familles, en cette période difficile.

La position de Malte à la tête de l'OSCE ne doit pas être considérée de manière isolée, puisque nous nous efforçons d'optimiser les liens avec notre mandat en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Nous restons déterminés à soutenir la paix en facilitant le dialogue pour la recherche de solutions politiques durables, en particulier en Europe orientale et dans le Caucase du Sud. En outre, nous demeurons déterminés à appuyer les opérations de l'OSCE sur le terrain en cours en République de Moldova, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale afin de renforcer les capacités nationales des pays hôtes.

Malte est convaincue que nos engagements communs en matière de droits humains constituent un élément essentiel de notre approche globale pour la paix et la sécurité. Une de nos autres priorités est de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des filles à toutes les activités menées dans le secteur de la sécurité aux niveaux national, régional et international. Il s'agit là d'une condition essentielle pour garantir une sécurité globale en Europe et dans le monde.

Malte continuera à plaider en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tant au Conseil de sécurité qu'à l'OSCE. Nous voudrions également souligner que le respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la démocratie et de l'état de droit forme le socle d'un monde pacifique et sûr.

Pour terminer, nous estimons que ce n'est qu'en renforçant la résilience et la sécurité que l'on parviendra à une coopération fructueuse entre l'ONU et l'OSCE, en vue de construire un avenir plus sûr et plus coopératif pour tous dans la région de l'OSCE et au-delà.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole à M. Borg pour qu'il réponde aux commentaires et aux questions qui ont été formulés.

M. Borg (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, d'avoir partagé leurs précieux points de vue. Leurs contributions nous rappellent avec force le partenariat durable entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de sécurité. Depuis plus de trois décennies, depuis le Cadre de coopération et de coordination de 1993, cette collaboration a donné des résultats non négligeables.

Alors que l'Acte final d'Helsinki défend les principes fondamentaux de la paix et de la sécurité tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, il est regrettable que nous soyons actuellement confrontés à une situation où un État participant de l'OSCE viole les valeurs fondamentales des accords d'Helsinki. Toutefois, cela ne doit pas nous détourner de notre mission. Notre objectif principal reste la quête résolue de la paix dans la région, comme le démontrent notre soutien à l'Ukraine et nos efforts pour atténuer les effets de l'agression russe. Tant que la guerre n'aura pas pris fin, notre action pour demander des comptes et faire respecter les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine doivent se poursuivre sans relâche. Nos cœurs et nos pensées vont vers tous ceux qui ont perdu la vie dans cette agression, quel que soit leur camp, ainsi qu'à leurs familles endeuillées.

Comme indiqué précédemment, les objectifs que nous partageons avec l'ONU sont vastes et importants. De la prévention des conflits aux changements climatiques, en passant par la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les menaces transnationales, nos objectifs convergent dans plusieurs domaines critiques qui ont une incidence importante sur la vie d'innombrables individus. Ensemble, nos efforts complémentaires se traduisent par des résultats tangibles, faisant évoluer les choses de manière palpable sur le terrain.

Prenons l'exemple du Kosovo, où la Mission de l'OSCE, opérant sous le mandat de la résolution 1244 (1999), joue un rôle clef dans la promotion des droits de l'homme et du dialogue interethnique. Cette collaboration sur le terrain entre l'OSCE et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, aux côtés de la communauté internationale, illustre à quel point nos efforts conjoints sont indispensables pour réaliser des progrès. De même, les discussions internationales de Genève qui ont suivi le conflit de 2008 en Géorgie soulignent l'efficacité de nos efforts conjoints. Notre coordination avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime revêt également un caractère primordial pour ce qui est de lutter contre les cybermenaces. Grâce à des activités de renforcement des capacités, en particulier dans des régions comme l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale, nous nous attaquons de front à la cybercriminalité, démontrant ainsi notre engagement commun en faveur de la sécurité à l'ère numérique. Nous avons de nombreuses missions, chacune accomplissant un travail capital, souvent sans faire de bruit, mais de la manière la plus efficace et la plus pragmatique qui soit.

Il ne faut pas oublier non plus nos contributions aux efforts de non-prolifération. Travaillant main dans la main avec les Nations Unies pour mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), nous aidons les États participants à encourager les meilleures pratiques et à intensifier la coopération avec d'autres organisations internationales. Ce partenariat fait partie intégrante de la préservation de la sécurité mondiale.

Pour ce qui est de l'avenir, les défis auxquels nous sommes confrontés sont nombreux, qu'il s'agisse des conflits traditionnels ou des menaces émergentes telles que les changements climatiques. Notre collaboration avec l'ONU est indispensable. Tandis que nous affrontons ensemble la crise des changements climatiques, nos efforts conjoints mettent en lumière soulignent l'incidence profonde que nous pouvons avoir grâce à une action collective.

En guise de conclusion, je tiens à remercier sincèrement nos partenaires des Nations Unies pour les relations exceptionnelles que nous entretenons. Ensemble, nous avons établi un socle solide pour les aspirations futures. Confiant dans la poursuite de notre coopération, je suis certain que nous laisserons une marque indélébile sur la scène mondiale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Borg pour les précisions et les commentaires supplémentaires qu'il a apportés.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 11 h 35.